

## **Moutier, point de départ d'une nouvelle organisation de l'Etat jurassien** Christophe Schaffter (CS-POP)

La venue de Moutier a déjà inspiré quelques élus du Parlement jurassien. Récemment, une motion de notre collègue Ismaël Vuillaume a été acceptée dans ce sens. L'Etat doit être restructuré. Qu'est-ce que cela veut dire ? Une seule chose est certaine : un quatrième district se crée avec Moutier.

Du côté des communes, les tâches sont toujours plus complexes et le personnel politique est difficile à renouveler, avec des attentes, des recommandations et des exigences cantonales et fédérales toujours plus pressantes. A y regarder de près, on constate que les prestations communales se répètent presque invariablement dans chacune des communes jurassiennes, à 50 reprises. Il en va de même des coûts.

Très récemment (voir le QJ du 25 avril 2024, page 7), le Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (Sidp) a déclaré vouloir « renforcer ses compétences et sa gouvernance afin de mettre en place une structure commune appelée à gérer les prestations que les conseils communaux souhaitent externaliser pour se décharger et se concentrer sur leur vision politique ». Comme exemples sont cités le ramassage des déchets encombrants, la gestion des permis de construire ou l'informatique. On peut également mentionner l'assainissement des eaux, l'accueil inter-génération, les espace-jeunes, le développement industriel, l'aménagement du territoire, les compétences scolaires.

Ici et là, on entend également des remarques du genre : « *Les deux tiers des missions que la loi confère aux communes sont déjà traitées à un autre niveau que le niveau communal* » ou « *On est en train d'épuiser les miliciens qui se dévouent à la cause, car aujourd'hui l'autonomie communale n'existe presque plus* » ou encore « *L'identité communale existe, mais elle ne passe pas par l'administratif* ».

Il est indéniable que le volume et la complexité des tâches que les communes doivent traiter aujourd'hui nécessitent un appareil administratif plus important et adapté aux exigences actuelles de la gestion publique.

Et l'identité du village me direz-vous ! Elle reste primordiale. C'est notamment la qualité de vie des gens, le convivialité, la proximité avec les prestations publiques, les transports en commun, le commerce local. Cette identité n'est nullement remise en cause par ce postulat. Il ne vise que la gestion des affaires publiques des communes qui serait organisée par district. Le droit cantonal prévoit déjà les commissions spéciales disposant de pouvoirs financiers et juridiques. On ne parle pas de fusion.

En quelque sorte, les communes jurassiennes seraient invitées à se décharger de certaines tâches pour les confier à une autorité administrative organisée par district. La Recette et administration de district est déjà en place. Les commissions de conciliation en matière de baux à loyer fonctionnent également par district comme les Services sociaux régionaux. On peut faire mieux. On est au stade de la réflexion.

**Le Gouvernement est donc invité à étudier et à entreprendre toutes les démarches utiles dans le sens du présent postulat.**

Christophe Schaffter (CS-POP)

## Co-signataires

- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Lucien Ourny (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)

Intervention déposée officiellement le 19 juin 2024